



Flash d'information n° 272 du 17 mars 2017

Concours & Examens


ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS 2018
RECENSEMENT DES POSTES A POURVOIR
PAR VOIE DE CONCOURS OU D'EXAMENS PROFESSIONNELS



[Calendrier des concours](#)

 Julie BONNEMORT
02.48.50.94.30

 Julie HEURTAULT
02.48.50.94.37

 Pascal PELLENTZ
02.48.50.94.39

service.concours@cdg18.fr

Destinataire : **[Nom]**
Code utilisateur : **[x1 -Utilisateur]**
Mot de passe : **[x2 -Mot_de_passe]**

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

Dans le cadre du recensement des postes à pourvoir au titre de l'année **2018**, je vous rappelle que vous pouvez saisir directement vos besoins sur le site Internet du Centre de Gestion du CHER dans la rubrique concours en utilisant votre code utilisateur et mot de passe actuels. Pour information ces données vous sont rappelées ci-dessus.

Principe de recensement : L'[article 43 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, prévoit que le nombre de postes ouverts à un concours tient compte notamment des besoins prévisionnels recensés par les collectivités territoriales et établissements.

Il vous appartient d'indiquer le nombre de postes à ouvrir au titre de l'année **2018**, ainsi que les spécialités et options souhaitées pour les concours et examens professionnels des filières concernées.

Cette déclaration détermine le nombre de postes qui seront ouverts aux prochains concours au niveau régional et interrégional.

Afin d'évaluer au mieux les besoins au niveau de notre département, je vous demande donc de bien vouloir compléter votre recensement avant le : **Lundi 15 mai 2017.**

Si vous n'avez pas de poste à déclarer : cette saisie est pourtant nécessaire. Dans ce cas, après la saisie de vos identifiants, cliquez sur  en haut à gauche de votre écran. Cette opération ne prend que quelques minutes...

Afin de nous permettre la mise en place du calendrier des concours et examens de façon optimale, merci de nous transmettre vos besoins dans les délais impartis.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

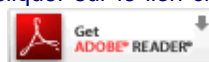
Pascal PELLENTZ
Responsable du service concours



 [Accès direct au recensement](#)

 [Consultez le guide du recensement](#)

Si vous ne disposez pas d'Acrobat Reader (nécessaire pour la lecture des fichiers PDF) veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :



Prévention

Formation des Assistants de Prévention...



✉ Cédric ILIADI
02.48.50.94.38
hygiene-securite@cdg18.fr

✉ Julien SOULARUE
02.48.50.94.33
preventeur@cdg18.fr

✉ Secrétariat
02.48.50.94.34
prevention@cdg18.fr

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié impose la présence d'un Assistant de Prévention (ex ACO) à toute collectivité quelle que soit sa taille et le nombre d'agents qui la compose.

Cette mission a pour but d'assister et de conseiller l'autorité territoriale ainsi que tous les agents sur les questions relatives à l'amélioration des conditions de travail.

Les agents ayant déjà suivi une formation initiale doivent être inscrits en formation annuelle continue.

Ces formations ont pour but de sensibiliser, de guider et de fournir les outils nécessaires à la bonne mise en place de votre démarche de prévention.

Désormais, les élus peuvent assister à cette formation afin de mieux appréhender les problématiques liées à la santé au travail.

Pour information, le coût de ces formations est de 60 € par jour (repas compris).

[Télécharger la fiche d'inscription 2017...](#) 

✉ BP 2001 - 18026 BOURGES Cedex -  02.48.50.82.50  02.48.50.37.59 - www.cdg18.fr [Contacts](#) [Plan d'accès](#)

Destinataire : [Nom]